

**PROCÈS VERBAL DE SÉANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 28 juillet 2022**

**Date de convocation du conseil municipal : 22 juillet 2022**

**Membres présents :** M. LACAYROUZE Francis, M. MAGAL Jonhny M. PRAZ Nicolas, M. SANZ Alain, Mme VILLEMONTÉ DE LA CLERGERIE Odile.

**Absents :** Mme CASTANET Marie-Christine, Mme CHALAUX Pascale, Mme MAZET Angelina, Mme MONTEIL Linda.

**Procuration :** Mme MONTEIL Linda à Mme VILLEMONTÉ DE LA CLERGERIE Odile, Mme CHALAUX Pascale à M. SANZ Alain

**Secrétaire de séance :** M. PRAZ Nicolas

**ORDRE DU JOUR :**

Désignation d'un (e) secrétaire de séance  
Approbation du compte-rendu du 23 juin 2022

**Délibérations :**

- Avenant au règlement d'assainissement
- Validation projet parc photovoltaïque
- Décision modificative n° 1

**Questions diverses**

- CAUVALDOR
- MAM
- Adressage
- RPI
- Ciné Belle Etoile

**Début de séance : 20 h**

**- Procès-verbal du 23/06/2022**

Après lecture, le compte-rendu du 23/06/2022 est approuvé à l'unanimité.

## **DELIBERATIONS**

### **-AVENANT AU REGLEMENT D'ASSAINISSEMENT :**

L'ouverture de la MAM et les clauses relatives au paiement des charges de l'assainissement nécessitent de prendre un avenant au règlement de l'assainissement collectif de la commune. L'article 4 sera modifié, il prendra en compte la maison d'assistantes maternelles.

La MAM étant conçue pour trois assistantes maternelles, la répartition de cette charge pourra être la suivante :

La part fixe sera entière et la part variable sera de 4 points.

Compte tenu de leur installation et des conditions particulières émises pour leur installation, cette redevance sera instaurée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité :**

- **APPROUVE** l'avenant n° 6 au règlement d'assainissement collectif
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

### **-AVIS SUR LE PERMIS DE CONSTRUIRE DU PARC PHOTOVOLTAIQUE ET VALIDATION DU PROJET :**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer et d'émettre un avis sur ce projet d'implantation d'un parc photovoltaïque sur le territoire de la commune.

Monsieur le maire explique que le porteur de projet du parc photovoltaïque « ENERGIE KONTOR FRANCE SAS » a déposé le permis de construire. A cet effet, ENERGIE KONTOR FRANCE SAS a constitué la société « EKF Parc Solaire Dongay SNC » exclusivement dédiée au projet.

*Pour rappel :*

Le projet prévu sur le site de Dongay s'étendra sur une superficie de 21,42 ha pour une puissance installée d'environ 17,45 MWc

La centrale permettra de produire près de 22 877 MWh/an (1311kWh/kWc/an, source PVsyst), ce qui répond aux besoins d'environ 4 796 foyers.

Ce projet a été complété par une consultation des différents partenaires associés aux énergies renouvelables.

Sur le plan environnemental, les enquêtes ont été conduites sur une année complète. Des mesures spécifiques sur la biodiversité ont conduit à des réservations d'espaces.

Le type d'ancrage sera défini en fonction de la nature du terrain. La fixation des tables se fera par le biais de pieux battus dans le sol lorsque cela est possible. En cas de refus, un pré-forage sera réalisé avant le battage des pieux. La hauteur des tables sera limitée à environ 2.8m, ce qui facilite l'intégration du projet au niveau visuel, tout en optimisant la puissance installée. Les structures fixes sont en acier galvanisé et se composent de rails de support fixés sur des pieux. Le point bas des tables se trouve en général à 0.8m au-dessus du sol, dans le cas de ce projet, cette hauteur a été relevée pour atteindre 1m.

Il est prévu de laisser un espacement de 3.84 m entre les tables il permettra le passage d'un engin mécanique pour l'entretien mécanique des refus ; ainsi qu'un réensemencement si nécessaire.

Ce choix a été fait en concertation avec la Chambre d'Agriculture du Lot afin de s'assurer du bien-être animal des ovins présents sur le site. Cela permet aussi de garantir la présence de lumière diffuse à la végétation tout en assurant une ventilation naturelle des modules suffisante.

Les locaux techniques :

Le parc photovoltaïque au sol sera équipé de 7 locaux techniques comprenant les 6 postes de transformation et 1 poste de livraison. Chaque transformateur dispose d'un disjoncteur. Les dimensions prévues des locaux techniques sont de 6.2m x 2.6m x 2.65m, pour une surface de 16.12

m<sup>2</sup>. Ils seront posés sur un lit de sable. Un bardage en bois non traité sera installé sur les postes en bordure de chemin, ce qui permettra une intégration paysagère du poste.

#### Le raccordement au réseau électrique :

Le raccordement au réseau électrique national sera réalisé sous une tension de 20 000 Volts depuis le poste de livraison de la centrale photovoltaïque. Le tracé exact ne sera connu qu'une fois la Proposition Technique et Financière (PTF) réalisée par ENEDIS. La PTF ne pourra être réalisée qu'une fois le permis de construire obtenu. Une pré-étude de raccordement a été effectuée par ENEDIS afin de déterminer la faisabilité technique du raccordement au poste source. Celui-ci se trouve à 800m et son accès se fait directement depuis le chemin longeant le site.

#### Les voies d'accès et de circulation :

L'accès au site se fera via la D840 puis par le chemin d'accès au lieu-dit Dongay. Des pistes internes seront mises en place afin de faciliter l'accès aux différents locaux techniques ainsi que permettre la circulation au sein du parc pour en assurer le fonctionnement (maintenance, entretiens). Deux types de pistes seront mises en place sur ce site. En effet on retrouve des pistes lourdes d'une largeur de 5m (renforcées pour résister au poids des camions de transport et des grues) ainsi que des pistes légères d'une largeur de 5 m également.

#### Les clôtures et la sécurité :

La centrale photovoltaïque sera ceinturée par une clôture en acier galvanisé en finition mate à maille large. L'objectif de cette clôture est d'interdire tout accès au public, notamment pour des raisons de sécurité (risques électriques) et de prévention des vols et des détériorations. Cette clôture permettra également d'éviter que les grands mammifères ne pénètrent dans la centrale ; elle permettra néanmoins le passage de la petite faune et de la faune de taille moyenne via des passages aménagés. Le portail est dimensionné de façon à permettre l'accès à la centrale par les services de défense contre les incendies. Le site fera l'objet d'un gardiennage à distance. Un système de caméras sera installé sur le site, ce qui permettra de mettre en œuvre un système de « levée de doutes ». Des caméras infrarouges, ainsi qu'un système de détecteur anti-intrusion sont prévus sur l'ensemble du parc photovoltaïque. De plus, un gardiennage du site sera prévu lors de la phase de construction du parc photovoltaïque.

#### Réserve incendie :

Deux réserves d'eau artificielle seront mises en place à l'Est et à l'Ouest du parc photovoltaïque de 60 m<sup>3</sup> chacune.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 4 voix POUR et 3 voix CONTRE:**

-**DECLARE** être favorable à l'implantation d'un parc photovoltaïque, tel que déposé dans le PC N°046 238 22 S0002 sur le territoire de la commune par la société EKF Parc Solaire Dongay SNC ;

-**DEMANDE** que le futur PLUi, dont l'élaboration est de gérer de manière indépendante à celle du futur parc photovoltaïque, donne un cadre réglementaire (zonage, règlement écrit et Orientation d'aménagement et de Programmation) au futur parc photovoltaïque ;

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches nécessaires permettant l'implantation d'un parc photovoltaïque sur le territoire de la commune, y compris la conclusion de conventions relatives à l'utilisation des chemins ruraux et voies communales, et à signer tous les documents et conventions à cette fin.

#### **-DECISION MODIFICATIVE :**

Délibération reportée au prochain conseil municipal.

## QUESTIONS DIVERSES

### **-CAUVALDOR:**

#### **Deux projets sont à l'étude :**

##### -Refuge pour les animaux abandonnés :

Face à l'abandon des animaux dans les diverses communes qui constituent la communauté, il apparaît nécessaire de créer un ou plusieurs refuges au sein du territoire. Le projet en cours porte sur :

- L'analyse les structures existantes (Grand Figeac – Cahors – Gourdon),
- Poser un diagnostic et envisager de nouveaux centres d'accueil.

##### -Création d'une aire d'accueil pour les gens du voyage :

A la recherche d'un site qui rentre dans les caractéristiques une analyse de l'existant est en cours sur ce projet ainsi que des études et un renouvellement du plan départemental.

### **-MAM :**

La MAM a ouvert ses portes le 8 juillet 2022. Actuellement ce sont deux assistantes maternelles qui exercent avec une troisième prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

La PMI a émis un avis favorable suite au rajout d'une grille contre le garde-corps du jardin parce qu'il n'était pas assez haut. Une demande de rehausse a été faite auprès du serrurier qui devrait revenir pour quelques menus travaux.

La signalétique et le guidage depuis la route départementale sont prévus pour les mois à venir, de même que les enseignes « MAIRIE et MAM ». Le choix du coloris des panneaux MAIRIE se sont portés sur un fond beige avec mention marron.

### **-MAIRIE LOGEMENTS :**

Nous sommes toujours en attente de l'intervention de l'entreprise DELNAUD qui doit encore terminer les placards de la mairie et le comptoir d'accueil dans le secrétariat, puis confectionner et poser les trappes dans les logements.

Des retouches de peintures et un nettoyage final auront lieu après l'intervention de l'entreprise DELNAUD.

L'entreprise ALLIANCE, chargée de ces dernières opérations sera en congés à partir du 8 août et jusqu'à fin août.

### **-ECOLES:**

Ecole de ROCAMADOUR : une réflexion doit être menée sur l'organisation du temps « cantine », il arrive régulièrement que les élèves sortent après 13h20. De plus, l'année prochaine, 52 élèves seront scolarisés, une seule personne présente 20 minutes surveillance actuellement l'ensemble des élèves.

#### Tarifs cantine et garderie :

Pour rappel :

-1er septembre 2016 : Les tarifs garderie augmentaient de 10 centimes et « passaient » ainsi de 1 € à 1.10 €. Les tarifs repas adulte augmentaient de 30 centimes et « passaient » ainsi de 4.20 € à 4.50 €.

-3 septembre 2018 : Les tarifs des repas enfants augmentaient de 15 centimes. Ils « passaient » de 2.70 € à 2.85 €.

-2 septembre 2021 : Les tarifs des repas enfants augmentaient de 10 centimes. Ils « passaient » de 2.85 € à 2.95 €. Les tarifs repas adulte augmentaient de 30 centimes et « passaient » ainsi de 4.50 € à 4.80 €.

Compte tenu de la conjoncture actuelle et de l'évolution régulière des tarifs du Pech de Gourbière, les délégués estiment que ces prix pourraient être revus légèrement à la hausse.

Ils décident de :

- Porter le prix des repas enfants à 3.15 € (au lieu de 2.95 €).
  - Porter le prix des repas adultes à 5.00 € (au lieu de 4.80 €)
  - Porter le prix du forfait garderie à 1.20 € pour le matin et 1.20 € pour le soir.
- Les délégués, après délibération et à l'unanimité, ont décidé d'appliquer ces nouveaux tarifs dès le jeudi 1er septembre 2022 jour de la rentrée.

RIFSEEP : (Indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertise IFSE, et le complément Indemnitaire annuel CIA).

Mise en place pour les fonctionnaires, pour les accompagnateurs scolaires le montant du RIFSEEP sera étudié ultérieurement.

- Demande de dérogation :

4 demandes de dérogations ont été déposées pour la prochaine rentrée scolaire.

- Accompagnateurs transports scolaires :

Les contrats des accompagnateurs scolaires seront renouvelés à la prochaine rentrée.

### ADRESSAGE :

Signalétique : La référente de la poste doit adresser prochainement une proposition de prix.

### FORMATION DEFIBRILLATEUR :

Une date est arrêtée par les membres du conseil le 21/09/2022 de 16h30 à 18h30 pour 12 personnes. Afin de consolider les acquis enseignés lors de la première session il sera demandé à l'organisme en charge de cet apprentissage que les stagiaires de la 1ere formation puissent y assister en tant que spectateur.

### DEMANDE DE SUBVENTION PAR L'ASSOCIATION « IER UEI DEMAN » POUR LE PANNEAU : INFOS COMMUNE

Monsieur le maire fait part aux membres du conseil d'une demande de subvention par l'association pour la confection de ce panneau d'informations.

La commune s'est engagée par ailleurs, à fournir le support et la mise en place de ce panneau.

Un devis a été demandé à l'association pour statuer sur cette aide.

### QUESTIONS AUTRES :

Un projet de recyclerie est à l'étude sur la commune de GRAMAT, ce sujet sera abordé plus en profondeur lors de la prochaine réunion.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : **08 septembre 2022 à 20h30**

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30*

Pour extrait conforme,  
Fait à Rignac, le 28 juillet 2022

Le Maire,  
Francis LACAYROUZE

Le secrétaire de séance  
Monsieur PRAZ Nicolas